

# DERNIÈRES SÉANCES A LA CHAMBRE ET AU SÉNAT

# La situation internationale

# DERNIÈRE HEURE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Est aussi adopté l'article 4 modifié pour qu'il s'applique à l'article 7 et qui porte notamment que nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription, ni sur plus d'une liste.

**L'interpellation de M. Frossard**  
La séance levée à 12 h. est reprise à 15 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot.

Au banc du gouvernement se trouvent M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur. Le président fait savoir qu'il a reçu de M. Frossard et de plusieurs de ses collègues une demande de fixation immédiate de la date de discussion de son interpellation sur la politique générale du gouvernement. Le président doit se prononcer par assis et levés et sans débat; les gauches se lèvent pour la fixation immédiate. Quelques députés à droite se lèvent contre. La fixation immédiate est donc ordonnée. Mais le président du conseil étant retenu au Sénat, elle ne viendra en discussion qu'à la fin de l'après-midi.

**La réforme électorale**  
La discussion des propositions de réforme électorale continue.

**Une demande de seconde lecture du projet est repoussée**  
M. Deladier (radical-socialiste) soutient la demande de seconde lecture du projet. Pariant, dit-il, au nom du groupe radical-socialiste, il déclare que le projet n'a plus rien de commun avec les principes proportionnalistes auxquels des députés sont attachés.

Le texte a été déformé par une suite d'amendements. Il est mauvais et il est inapplicable. Mon intervention ne vise pas la R.P. elle est contre le texte qu'on veut nous faire voter.

M. Carrel. — Vous déclarez que le texte est incohérent, injuste et inapplicable. Il faudrait que vous en apportiez la démonstration. Le texte est sincère, juste et simple.

L'orateur ne pense pas qu'une seconde lecture du projet puisse lui apporter plus de clarté, plus de simplicité. On reverrait au contraire à la tribune les mêmes interventions, les mêmes amendements, les mêmes pointages.

**Le projet met aux voix par scrutin la proposition de M. Deatrice**

Après explications de vote, pointage et suspension de séance, elle est repoussée par 333 voix contre 234.

**L'ensemble est voté par 339 voix contre 234**

Après diverses explications de vote, le président met aux voix par scrutin l'ensemble du projet. Le scrutin est effectué à pointage, la séance est suspendue à 18 h. 10. Elle est reprise à 18 h. 55 devant une Chambre très nombreuse.

M. Daladier, Sarraut, Paul Reynaud, Jean Zay, Chautemps, Camille Chautemps, Marchandeau, Georges Bonnet, Guy La Chambre, Jules Julien sont au banc du gouvernement.

Le président fait connaître le résultat du pointage et l'ensemble du projet. L'ensemble est voté par 339 voix contre 234.

**M. Daladier demande le renvoi de l'interpellation de M. Frossard**

M. le président rappelle qu'il a reçu de M. Frossard une demande d'interpellation sur la politique du gouvernement et spécialement sur l'application de la procédure des pléni-pouvoirs à certaines des questions qui ne sont pas réglées par les assemblées avant les vacances.

La Chambre a décidé de procéder immédiatement à la fixation de la date.

Le président. — Quel jour le gouvernement propose-t-il pour la discussion de cette interpellation?

M. Daladier. — Le gouvernement demande le renvoi à la suite.

M. Frossard. — Il me paraît conforme à l'esprit normal du régime parlementaire de poser au gouvernement des questions sur ses intentions touchant les réformes qui, faute de temps, n'ont pu être réalisées.

L'orateur énumère celles-ci: la retraite des vieux et l'ammaliation et évoque la question de la prorogation des Chambres.

**« Jamais la situation n'a été aussi grave »**  
M. Daladier monte à la tribune et remercie M. Frossard d'avoir posé ses questions.

Au début de cet été tourmenté, poursuit-il, il y a un fait qui domine tous les autres depuis vingt années: jamais, la situation n'a été si grave. A nos frontières, il y a trois millions d'hommes sans compter les formations paramilitaires et l'intérieur, dans les usines, on travaille fébrilement, et on nous annonce des concentrations de troupes plus importantes que jamais.

Dans nos frontières, il y a une propagande qui, par ses véhicules, tantôt les guerres raciales et religieuses, tantôt de vieux préjugés, tente de rompre la solidarité franco-anglaise, sans laquelle il n'y aurait pas de paix assurée.

Le gouvernement doit s'abandonner à la défense nationale. Les milliards ajoutés aux milliards. Si lourde que soit la charge, le pays préfère la subir que s'aligner devant les menaces de la brutalité.

M. Daladier rappelle qu'il n'a pas mobilisé, mais qu'il a rappelé les disponibilités. Or, à la garde de nos frontières, la paix a été sauvée.

torale votée par la Chambre ira au Sénat. L'ammaliation est liée à la défense nationale parce qu'elle contribue à faire la France unie. Le gouvernement la réalisera dans un délai prochain.

« Les Français ne doivent penser qu'à la défense de la paix dans la liberté »

« L'espérer que les événements extérieurs nous permettront de réaliser les réformes nécessaires »

Le sort des vieux travailleurs préoccupé par le gouvernement. Celui-ci voudrait accomplir aussi un effort d'extrême urgence en faveur de la famille française. La France ne doit pas être un pays à population claudicante.

Si une campagne électorale pouvait paraître dangereuse en raison des événements extérieurs, le gouvernement prendrait l'initiative de l'ajourner. Les Français doivent penser qu'il est possible qu'à la défense de la paix dans la liberté.

Le président du Conseil ignore si les vacances parlementaires seront brèves ou non. De toutes façons, le gouvernement conservera des contacts réguliers avec les grandes commissions de la Chambre et du Sénat et pourra prendre l'initiative d'une convocation du parlement.

Je voudrais que les Français à l'heure où ils fêtent le 150<sup>e</sup> anniversaire de la révolution donnent une fois de plus au monde, parce que la paix en dépend, le magnifique spectacle d'un dévouement total à la patrie et à la République.

Voilà les explications que je voulais vous donner. J'espère que les événements extérieurs nous permettront de réaliser les réformes dont le vieux de vieilles parient.

Pour le moment, il faut tenir, il faut faire un bloc de toutes les énergies de la nation afin que la diplomatie française poursuive avec succès son action pour que tous les peuples puissent mettre un terme à des discussions qui n'ont que trop duré et associées à nous pour le bien de leurs patries et de l'humanité. (Vifs applaudissements.)

**Le décret de clôture**

M. Daladier, sans transition, lit le décret de clôture de la session ordinaire de 1939 et descend de la tribune applaudi par la grande majorité des députés.

**Une fin de séance confuse**

Après plusieurs orateurs, M. J. Duclos (communiste) déclare que le gouvernement, avant de lire le décret de clôture, n'ait pas demandé un vote de confiance de la Chambre.

Rapport de question par le président. M. J. Duclos persiste à demeurer à la tribune et à critiquer l'action du gouvernement et de sa majorité.

Les députés de droite, font claquer leurs pupilles.

M. Serot, député de la Moselle, se dressa à son banc et reprocha à M. Jacques Duclos, vice-président, son attitude incorrecte.

Le président invite M. Jacques Duclos à respecter le règlement qui, comme vice-président de la Chambre, il a le devoir de faire appliquer.

M. J. Duclos prononce encore de vives paroles en adressant à la droite qui proteste.

M. L. Marin, remplaçant à la tribune M. J. Duclos, les communistes font claquer leurs pupilles pour l'empêcher de parler.

Le président se rappelle à l'ordre plusieurs communistes.

M. L. Marin s'étonne d'avoir entendu parler sur le procès-verbal, mais personne n'a demandé des rectifications au procès-verbal.

M. Herriot. — Qu'il soit permis au président de donner des explications à ceux de ses membres qui sont en état d'écouter. Le procès-verbal n'a pas été contesté. Nous allons procéder à un vote par scrutin. Si le procès-verbal n'est pas adopté, il en sera fait mention à la prochaine séance et les travaux de cette séance n'auront pas force législative.

Le président met aux voix par scrutin le procès-verbal qui est adopté par 850 voix contre 231.

Le président annonce que la session ordinaire est et demeure close. La séance est levée à 20 h. sans autre incident.

**Au Sénat**  
Paris, 27 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

M. Daladier, Camille Chautemps, Paul Marchandeau, Jean Zay et Charles Pomaret sont au banc du gouvernement.

par priorité au salut de la nation. Pour le moment, ce qui importe, c'est de s'armer, de s'unir et de veiller.

« Si la France, poursuit-il, n'était pas unie, il n'y aurait plus aucune chance pour la liberté. Le gouvernement s'emploiera dans toute la mesure du possible à réaliser l'accord de tous les peuples qui placeraient au-dessus de tout leur volonté de résister aux entreprises de force. La France est résolue à collaborer pacifiquement avec ceux qui voudront bien laisser hors de la salle de conférence leurs ambitions et leurs armes. Elle n'est pas moins résolue à se dresser contre les entreprises tentées contre la paix en Europe. »

« Nous sommes dans les mêmes conditions et il est possible que les vacances parlementaires soient plus brèves que ne le pensent certains de ceux qui protestent contre la clôture de la session. »

Des applaudissements unanimes saluent la déclaration du chef du gouvernement qui lit ensuite le décret de clôture.

M. Le Dantzig lit le procès-verbal de la séance qui est levée à 19 h. 50.

## Informations parlementaires

**Une déclaration de M. Daladier sur le financement du projet de retraite aux vieux travailleurs**

Paris 27 juin. — Entendu par la commission des finances en présence de MM. P. Reynaud et Pomaret, M. E. Daladier a déclaré selon les indications fournies dans les couloirs par les commissaires, qu'il n'était pas possible au Trésor de pourvoir actuellement au financement du projet sur la retraite des vieux travailleurs, les besoins de la défense nationale requérant l'emploi de toutes les disponibilités financières du pays.

**La réglementation des vaccinations**

M. Marcel Boucher, député des Vosges, a déposé une proposition de loi tendant à rétablir la pratique médicale des vaccinations au caractère facultatif.

D'après ce texte, la pratique médicale de toute vaccination serait subordonnée à l'avis de la majorité ou au consentement écrit de la famille et pour tout sujet majeur à son consentement personnel.

**Au groupe de défense du petit et du moyen commerce**

Le groupe parlementaire de défense du petit et moyen commerce, après avoir examiné les différents projets en cours intéressant les petites et moyennes entreprises, a décidé :

1° Sur le plafond en matière de loyers : de maintenir celui-ci en énumérant limitativement les exceptions possibles.

2° Sur la clause résolutoire de plein droit et le droit d'extinction : de maintenir les décisions votées par la Chambre.

3° Sur l'échelle mobile : d'en favoriser la suppression.

4° Sur le moratoire des loyers en faveur des mobilisés : d'étendre ce moratoire aux petits commerçants et artisans.

5° Sur la limitation de l'industrie et du commerce de la chaussure : de demander la prorogation jusqu'en 1940, des dispositions de la loi Le Poulletin.

6° Sur la patente : d'instaurer pour sa suppression complète et son remplacement par un système fiscal équitable basé sur les bénéfices réels.

7° Sur la taxe d'armement : de protéger contre le rétablissement de la taxe sur le chiffre d'affaires.

**Une escadrille d'« ambassadrices volantes »**



Une escadrille d'« ambassadrices volantes » va être constituée pour une grande tournée de propagande impériale qui ira du Proche-Orient au cœur de l'Afrique.

De haut en bas : Elisabeth Lhon, Marjorie Hillis et Maryse Bastié qui seront les trois chefs de file.



M. William Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, photographié à son arrivée, lundi, à la gare Saint-Lazare, à Paris, en compagnie de ses deux filles.

## A DANTZIG En raison de la réaction de l'étranger et de l'attitude de la Pologne, le chancelier Hitler a décommandé les préparatifs pour l'incorporation pacifique de la ville libre

annonce plusieurs journaux polonais

Varsovie, 27 juin. — Selon une information que plusieurs journaux polonais reproduisent dans les mêmes termes, les préparatifs pour l'incorporation pacifique de Dantzig au Reich, qui étaient prévus pour le mois de juin, et qui devaient être accompagnés de visites de tous les dirigeants du III<sup>e</sup> Reich, ont été décommandés par le chancelier Hitler à la dernière minute, en raison de la réaction décidée de l'étranger et de l'attitude de la Pologne, en particulier de la présence des canons des unités de la marine polonaise.

Les journaux annoncent aussi qu'avant l'arrivée du Dr Goebbels à Dantzig, celui-ci avait fait savoir que les Dantzi-cois ne devraient pas compter sur la proclamation d'une nouvelle constitution de la ville libre dans le cadre du Grand Reich allemand.

## Le Sénat américain vote un amendement interdisant l'achat de l'argent-métal étranger par le gouvernement

Le Mexique se verrait ainsi privé d'un tiers de ses ressources budgétaires

Washington, 27 juin. — L'amendement Townsend, voté par le Sénat américain, interdit l'achat d'argent étranger par le gouvernement des Etats-Unis à partir du 30 juin 1939 et déclare le « Silver act » annulé à partir de cette même date.

Il tend, d'autre part, à relever de 64 cents 64 à 77 cents 52 l'once de métal argent américain.

Depuis 1934, les Etats-Unis en avaient importé pour 879.900.000 dollars.

Cette nouvelle a produit au Mexique une impression de stupeur.

On espère que la Chambre des représentants rejettera cet amendement ou que le président Roosevelt usera de son droit de veto.

Une cinquantaine de mines d'argent, sur l'ensemble du territoire mexicain, dont un dixième dans la seule région de Pachuca et Real del Monte, travaillent intensément.

La paralysie des exportations d'argent contraindrait un certain nombre de milliers de mineurs mexicains au chômage.

Les exportations d'argent représentent près d'un tiers des recettes du budget. Leur paralysie obligerait le gouvernement, pour payer les fonctionnaires, poursuivre les travaux publics entrepris, à émettre de nouveaux billets, à dévaluer le peso et à augmenter les impôts.

— Près de Cluny, deux automobiles sont entrées en collision. M. Daclin, pharmacien, ancien maire de Cluny, ancien président de l'Académie de Cluny, président de l'Association des pharmaciens de Saône-et-Loire, a été tué sur le coup. Mme Daclin est gravement blessée.

— Le jury français présidé par M. Jean Vignaud a rendu l'ouvrage de Mlle Makhal-Fhal et la Favorite de dix ans, pour la compétition internationale du Grand Prix du roman.

— M. Heller, directeur de la Banque de Justice, a été arrêté. Il est inculpé de détournement d'argent de deux millions, au détriment d'opérations de la région de Cluny dans le village de Lison, près de Lublin (Pologne). Mlle famille se trouve sans abri. Tissendat a été à la suite d'une imprudence d'enfant qui jouaient avec du feu.

## Des pourparlers anglo-nippons s'ouvriraient incessamment à Tokio

Londres, 27 juin. — Le rédacteur diplomatique de la Press Association, rappelant que Sir Robert Craigie, ambassadeur de Grande-Bretagne au Japon, a vu M. Arita pour la troisième fois en quatre jours, et que ce dernier n'a pu ouvrir que de courtes négociations en ce qui concerne l'affaire de Tien-Tsin.

La Grande-Bretagne affirmait le droit pour les navires anglais de naviguer dans les eaux chinoises et de se rendre dans les ports chinois.

Le rédacteur diplomatique de l'Agence Reuter, pour son compte, croit que le gouvernement nippon a soumis deux propositions au gouvernement anglais pour les négociations : 1° que la concession de Tien-Tsin ne serve pas de base d'intrigues antijaponaises de la part des Chinois et 2° qu'elle ne serve pas de soutien à la monnaie chinoise en Chine du Nord.

On croit savoir, ajoute le rédacteur anglais, que le gouvernement britannique n'accèderait pas à cette seconde proposition, mais que les négociations commenceraient néanmoins d'une façon générale.

L'Agence Reuter, d'autre part, croit savoir qu'il y a tout lieu de croire qu'une déclaration sera faite à Londres et à Tokio d'ici vingt-quatre heures, au sujet de l'ouverture, à Tokio, de négociations au sujet de la situation à Tien-Tsin.

## LE VOTE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE A LA CHAMBRE

Paris, 27 juin. — Voici les résultats du scrutin sur l'ensemble des propositions de loi concernant la réforme électorale : Résultats du pointage : nombre de votants, 863; majorité absolue, 297. Pour l'adoption: 339, contre 234, ainsi réparties: 73 radicaux et radicaux-socialistes; 17 Gauche démocratique et Radicaux indépendants; 11 Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants; 2 agricoles indépendants; 7 Gauche indépendante; 1 Fédération républicaine; 3 républicains indépendants et d'action sociale; 15 indépendants d'action populaire; 4 indépendants républicains; 21 Union socialiste et républicaine; 80 socialistes S.F.I.O.; 30 députés n'ont pas pris part au vote; 13 députés étaient absents par congé.

## AUX ÉTATS-UNIS Le président Roosevelt adresserait un nouveau message au monde en vue de tracer la voie d'une solution pacifique des différends européens et mondiaux

Paris, 27 juin. — Dans les milieux américains de Paris on ne dissimule pas la portée politique du voyage que l'ambassadeur des Etats-Unis vient d'accomplir dans son pays.

« On insiste sur l'écho favorable que l'appel de M. Bonnet adressé au président Roosevelt dans son discours d'Arceachon, de dimanche dernier a trouvé aux Etats-Unis et l'on estime qu'il n'est pas impossible que d'ici quelques jours le chef de la Maison Blanche adresse un nouveau message au monde en vue de tracer la voie d'une solution pacifique des différends européens et mondiaux. »

## Le congrès de la Fédération internationale des journalistes s'est ouvert à Bordeaux

Bordeaux, 27 juin. — Le septième congrès de la Fédération internationale des journalistes a tenu mardi matin, à 10 heures, à l'Athénée municipal, sa première séance solennelle d'ouverture.

On remarqua, au bureau, Mlle Sirova (Tchécoslovaquie) et M. Kenyon (Angleterre), vice-présidents de la Fédération; Stephen Valot, secrétaire général, etc.

Le représentant de la municipalité a souhaité la bienvenue aux membres de la presse internationale.

M. Aussarres, au nom des journalistes bordelais et du Syndicat national, donne lecture du programme des travaux du congrès.

Mlle Sirova, au nom de la Fédération, a prié l'assistance de se lever pour rendre un hommage à la mémoire de deux confrères décédés disparus : MM. G. Bourdon et Rectmy. Le congrès s'est ensuite réuni en commissions.

A 13 heures, les congressistes ont assisté à un déjeuner offert par le Syndicat des journalistes de la presse quotidienne de Bordeaux.

## CARNET

**Fiançailles**  
— M<sup>lle</sup> Léon Scarpel est heureuse d'annoncer les fiançailles de sa fille Jacqueline avec M. Pierre Réquillart, Marq-en-Barrois, 10, place des Trois-Villes. Mardi 4 juillet - Mercredi 5 juillet. Cet avis tient lieu de faire-part.

— M<sup>lle</sup> Pierre Réquillart est heureuse d'annoncer les fiançailles de son fils Pierre avec M<sup>lle</sup> Jacqueline Scarpel. Roubais, 43, avenue Gustave-Delory. Cet avis tient lieu de faire-part. 57d

## Nécrologie

— On annonce la mort de M<sup>lle</sup> veuve Alfred Dassin, née Amélie Durand, décédée à Taverny (S.-et-O.), le 25 juin 1939, dans sa 81<sup>ème</sup> année. 10664

**Funérailles**  
— Mardi, à 10 h., en présence d'une assistance nombreuse, ont été célébrées, en l'église Saint-Etienne, à Lille, les funérailles de M. Paul Hugodot, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'Agence Fourmier, pour la région du Nord et directeur-fondateur de l'« Etude Sténographique de France ».

A l'issue de la cérémonie religieuse, des discours furent prononcés par MM. Legraux, directeur de l'Agence Fourmier, de Paris; Robert Allègre, président de l'A.P.F.J.N., et Fratte, au nom des groupements sténographiques.

## Si le nouveau projet de loi de neutralité est voté, le président des Etats-Unis disposera de pouvoirs considérables

Washington, 27 juin. — Le projet de loi de neutralité tel qu'il sort des délibérations de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants et que ceux-ci ont commencé de discuter mardi, prévoit qu'en cas de guerre, le président des Etats-Unis aura le droit d'attribuer à des Etats la qualification de belligérants. Il sera dès lors interdit aux citoyens américains de voyager sur les navires de ces Etats, d'accorder des crédits aux gouvernements belligérants, sauf pour les crédits commerciaux à court terme et ce, sous peine d'amendes de 50.000 dollars et de peines de prison.

D'autre part, la loi de neutralité ne s'appliquera pas aux Etats de l'Amérique du Sud. La loi autoriserait en la livraison de toutes les marchandises de matériel de guerre et de munitions aux belligérants.

## Dernières Nouvelles Sportives

**NATATION**  
**LE MATCH FRANCE-BELGIQUE**  
**L'équipe belge de natation est désignée**

Mardi soir, à l'issue d'une séance d'entraînement qui eut lieu au bassin du Lackbors, à Aversa, le comité de sélection a désigné les nageurs et nageuses suivantes pour les épreuves du match France-Belgique :

Relais olympique : MM. de Vlaeminck, Guillin, Van Heime, Lapeur, Dames : 100 m. nage libre. Mlle Desmet (U.N.A.), Marten, (O.). 400 m. Mlle Caron (Ostende), Suzanne Gots (U.N.A.). 200 m. brasses : Mlle Vandekerkhove (Ostende), Janssens (U.N.A.). 100 mètres dos : Mlle Keteleer (A.Z.O.), Sloops (O.).

## COLOMBOPHILIE

**Le palmarès du concours international « Orléans-Exposition »**

Nous publions ci-dessous la première partie du palmarès du concours international « Orléans-Exposition », organisé par le Cercle Union de Roubaix, avec la collaboration de la Mutuelle, d'Heureaux et la Concorde, de Lille.

Commencé à 16 h. 20' à Heures, ce concours s'est clôturé à 16 h. 48 à Roubais, à la distance de 322 kilomètres pour un total de 360 prix.

1. Dupont E. (Hesbaux), Lamotte (Mouscron), Boirette (Mouscron), Brunin P. (Dottignies), Sison Norbert (Courtrai), Vanasse (C.T.), Sig R. (Til), Vanhaesebroek (C.T.), L. (Mouscron), G. (Hesbaux), 101. Maest J. (Bosuyt), Lottin H. (Halluin), Ploisier H. (Mouscron), Courcheille (Halluin), Grimmont (Ballois), Stock B. (Halluin), Van Meirghem (Gilles), Dubois (Lauve), Vanuytghem G. (Nestet), Valcke (Stenève).

2. Garelman (Svevheim), Dupes A. (Mouscron), Deconick (Dottignies), Carleman (Svevheim), Capres (Mouscron), Warkis (Warrehem), Castel (Hesbaux), Dupont E. (Hesbaux), Dimons (Dottignies), Desrever (Dottignies).

3. Piorat (Néchin), Defever (Avelghem), Verreck V. (St-Louis), Sartorius A. (Rix), Minsart L. (Rixem), Callens (Warrehem), Joly (Hem), Leclere (Averet), Vanhaesebroek (Avelghem), Perche (Warrehem).

## RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

**COTONS**  
LIVERPOOL, 27 juin  
Imports: 15 885 balles. — Américain, base 2; Brésilien, base 2; Egyptien, base 1; Levant, base 1; Upper, exchange Giza, base 1.

New-Orléans				New-York			
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	9.45	9.50	9.51	9.57			
Jullet (1939)	8.63	8.65					
Août			8.80	8.87			
Septembre			8.85	8.82			
Octobre			8.88	8.75	8.85		
Novembre				8.65	8.73		
Décembre			8.67	8.72	8.56	8.64	
Janvier (1940)			8.56	8.63	8.46	8.42	
Février				8.41	8.48		
Mars			8.49	8.56	8.37	8.44	
Avril				8.33	8.40		
Mai			8.42	8.47	8.30	8.37	

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulle; aux ports du Golfe, 5.000; aux ports du Pacifique, nulle.

**CHANCES A L'ETRANGER**  
Londres — Sur Paris, 178.72; sur Bruxelles, 127.537; Sur New-York, 0.3/4; Prêt à court terme, 0.1/2.

**SUCRES**. — Cuba: prompt livrable, 365. — A terme: sur janvier, 198.198; mars, 200.201; mai, 202; juillet, 190.781; septembre, 188.189; novembre, 204; décembre, 190.4. — Vente: 6.350 tonnes.

**Revue du marché de New-York**  
Volet quelques cours de clôture: Anaconda, 23 3/8; Canadian Pacific, 4 1/8; General Electric, 28 3/8; General Motors, 43 1/2; Radio Corporation, 5 7/8; Standard Oil New-Jersey, 41 7/8; U. S. Steel, 44 1/2.

## LA GRANDE TOMBOLA DE LA PRESSE DU NORD

1. Un portefeuille d'une valeur de ..... 50.000 fr.  
2. Un portefeuille d'une valeur de ..... 20.000 fr.  
3. Un portefeuille d'une valeur de ..... 10.000 fr.  
4. Un portefeuille d'une valeur de ..... 5.000 fr.

Prix du billet : UN FRANC